



SAINT-LOUIS : ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE D'UNE VILLE HISTORIQUE EN DANGER ET DE SON AGGLOMÉRATION

La ville de Saint-Louis, au Sénégal, et son agglomération, sont exposées à de multiples aléas naturels aggravés, ces dernières années, par le changement climatique. Pour pallier cette situation, le Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP) a contribué à asseoir une vision durable de l'agglomération, par la capitalisation de meilleures connaissances sur la vulnérabilité et les risques climatiques auxquels elle est exposée, le renforcement d'un environnement propice et l'intégration des aspects climatiques dans la planification et la gestion du développement urbain.

■ CONTEXTE

Saint-Louis est une ville côtière, située au nord du Sénégal, à quelques kilomètres de la frontière avec la République islamique de Mauritanie, à l'embouchure du Fleuve Sénégal. Cette ville dont l'île est inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2000, est exposée à de multiples aléas naturels (inondations, érosion côtière, élévation du niveau de la mer, etc.). Elle figure parmi les villes au monde les plus vulnérables au changement climatique.

Le développement de Saint-Louis est affecté par des difficultés qui constituent des facteurs limitants pour son émergence, notamment aux plans socio-économique et environnemental. Il s'agit principalement de la forte croissance démographique, de la dégradation progressive de l'environnement et de l'écosystème, du déficit en infrastructures de drainage des eaux pluviales et de l'obsolescence de celles existantes, des documents cadres de planification et de gestion urbaine non adaptés et dont les horizons sont dépassés depuis longtemps, d'un système de gestion des déchets qui

montre des limites, de la rareté de réserves foncières, d'une occupation du sol marquée par la prépondérance de l'habitat irrégulier, etc.

Le profil urbain de Saint-Louis est très représentatif de celui de la plupart des villes côtières du Sénégal. Selon une étude de la Banque Mondiale réalisée en 2015, ces villes abritent 60 % de la population nationale et contribuent pour 68 % au PIB. Elles sont toutes confrontées à l'accroissement des risques climatiques, à des problèmes de planification et de gestion urbaine.

Les défis à relever sont donc multiples et complexes et dépassent les limites de la ville de Saint-Louis. Ils sont à rechercher à travers une approche multidisciplinaire, concertée et inclusive avec l'ensemble des acteurs territoriaux. Tenant compte des principes qui gouvernent le développement durable, les réponses à apporter devraient prendre en compte les besoins des générations actuelles sans compromettre ceux des générations futures.



L'érosion côtière, une des menaces les plus importantes pour les quartiers situés sur la Langue de Barbarie (Saint-Louis)

DESCRIPTION DE L'INTERVENTION

Pour promouvoir le développement durable de l'agglomération de Saint-Louis, le Gouvernement du Sénégal a, dans le cadre du PROGEP, reçu un deuxième financement additionnel accordé, sous forme de don, par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), à travers l'Initiative des Villes Durables (IVD)¹. Ce financement était complémentaire à ceux de l'État du Sénégal, de la Banque Mondiale et du Fonds Nordique de Développement (FND) pour renforcer la sous-composante A.3 du PROGEP, concernant la « Formulation d'un programme de gestion intégrée des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique ». Il visait, entre autres, à identifier et à mettre en œuvre des mesures d'adaptation pour faire de Saint-Louis et du Pôle urbain de Diamniadio² des modèles de ville durable.

L'approche « Ville durable » du FEM est en train de se concrétiser à Saint-Louis, notamment par (i) l'élaboration et le renforcement des documents de planification et de gestion urbaine intégrant les risques climatiques, (ii) la conduite d'études stratégiques sur des villes durables, (iii) la mise en œuvre de projets d'investissements communautaires, (iv) le renforcement de la coopération intercommunale et (v) le développement de connaissances et de compétences au profit de parties prenantes. Ces interventions ont été menées au niveau de l'agglomération de Saint-Louis qui épouse les contours du département éponyme et regroupe les communes de Saint-Louis, Fass Ngom, Gandon, Mpal et Ndiembène Gandiol.

À Saint-Louis, l'exécution du PROGEP a été, au plan stratégique, supervisée par un Comité régional de Pilotage présidé par le Gouverneur de région et composé essentiellement par les Communes du Département de Saint-Louis, l'Université Gaston Berger (UGB), la Division régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat (DRUH), la Division régionale de l'Environnement et des Établissements classés (DREEC), l'Agence régionale de Développement (ARD), etc.

1 Pour plus d'information sur l'initiative se rendre à l'adresse : <http://www.thegef.org/topics/sustainable-cities>

2 Voir note de capitalisation «Diamniadio : Planification d'une ville nouvelle durable »

RÉALISATIONS



COOPÉRATION INTERTERRITORIALE



Formalisation de l'entente intercommunale de l'agglomération de Saint-Louis, à travers la création de l'« Association des Collectivités territoriales de Saint-Louis (ACT-SL) »



Redynamisation des 204 cadres de concertation communautaire



ÉTUDES STRATÉGIQUES ET PRODUCTION DE CONNAISSANCES



Étude de diagnostic et de stratégie « Ville durable » de l'agglomération de Saint-Louis



Étude pour la conception et l'opérationnalisation d'un système de suivi et de modélisation environnementale de la zone côtière de Saint-Louis



Plan Directeur d'Urbanisme (PDU) actualisé et étendu à l'agglomération de Saint-Louis



Système d'Information territoriale intégré (SITI) pour l'agglomération de Saint-Louis



RENFORCEMENT DES CAPACITÉS



42 ateliers de formation sur l'intercommunalité



Dotation des équipements pour le suivi environnemental de la zone côtière de Saint-Louis



1 formation certifiante par l'UGB pour 33 participants, sur les thèmes « Environnement, Incertitudes et Calamités en ville »



PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE À LA GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES



16 rencontres de formation de sensibilisation, pour 574 acteurs communautaires, sur la gestion des ordures ménagères



Lancement d'une campagne de Sét Sétal « Propre et rendre propre » en Wolof

- **35 quartiers et 6 villages** touchés
- **250 plants produits** pour le reboisement
- **5 500 unités** de petit matériel de nettoyage
- **+ de 10 000 goodies réalisés** (tee-shirts, casquettes, polos)
- **2 protocoles d'accord** signés avec la Brigade Régionale d'Hygiène (BRH) et l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF) de Saint-Louis

■ CHANGEMENTS INDUITS

Conception d'une vision durable de l'agglomération de Saint-Louis

Le PROGEP a permis de réaliser plusieurs études innovantes et instruments d'aide à la décision : (i) le rapport diagnostic « Ville durable », la stratégie qui en découle et son plan d'action ; (ii) l'étude pour la conception et l'opérationnalisation d'un système de suivi et de modélisation environnementale de la zone côtière de Saint-Louis ; (iii) la conception et la mise en place d'un Système d'Information Territorial Intégré (SITI) ; et (iv) l'étude pour la révision et l'extension du Plan Directeur d'Urbanisme (PDU). Ces outils complémentaires ont permis d'une part, d'acquérir de meilleures connaissances sur la vulnérabilité et les risques liés au changement climatique auxquels Saint-Louis est confrontée, et d'autre part, de disposer des documents cadres de planification et de gestion urbaine intégrant les principes de durabilité et de résilience climatique à l'échelle de l'agglomération.

Une meilleure maîtrise de l'occupation des sols, l'intégration de la durabilité et de la résilience dans l'aménagement à l'échelle territoriale

La révision du Plan Directeur d'Urbanisme (PDU) de Saint-Louis approuvée en 2009, représente une avancée importante, compte tenu des difficultés nationales dans l'élaboration de ce type de documents de planification. L'élaboration participative et l'intégration des risques climatiques dans sa conception capitalisent l'approche utilisée avec succès par le PROGEP, à Pikine et Guédiawaye³. L'extension du PDU à l'échelle territoriale, avec l'intégration des communes limitrophes de Saint-Louis (Mpal, Gandon, Fass Ngom et Ndièbene Gandiole) est une opportunité, non seulement pour la prise en compte des risques liés au changement climatique en vue de développer la résilience urbaine, mais aussi pour la redynamisation de l'économie du territoire et la participation du secteur privé au financement des équipements identifiés. Les Plans d'urbanisme de détails (PUD) de la « Langue de Barbarie » et de la commune de Gandon qui seront réalisés dans le cadre du « Projet de Relèvement d'Urgence et de Résilience à Saint-Louis (SERRP) », permettront d'opérationnaliser

la vision durable formulée dans l'étude « Ville durable » et la planification territoriale prévue par le PDU.

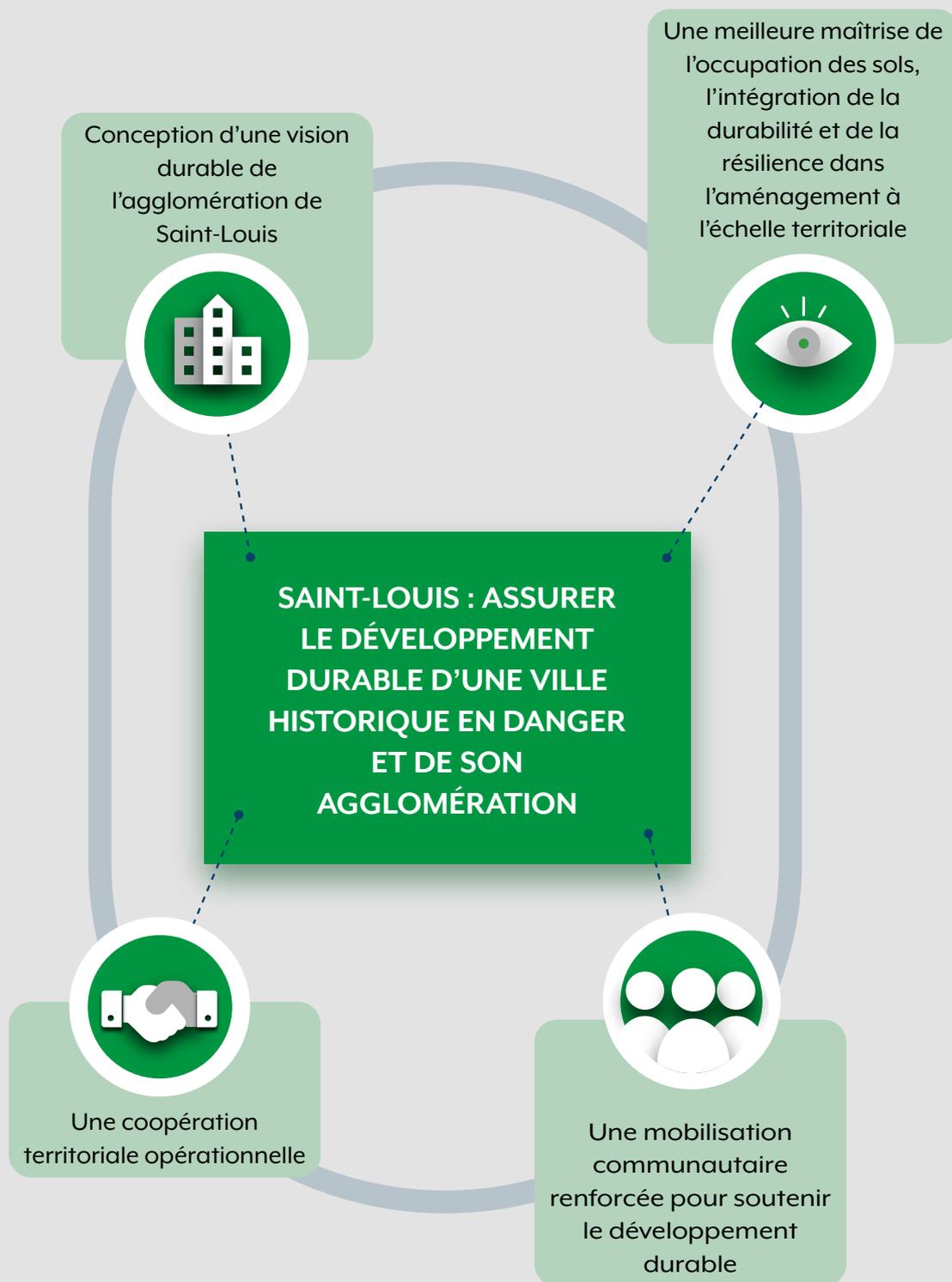
Une coopération territoriale opérationnelle

Le développement déséquilibré de l'agglomération de Saint-Louis demandait une nouvelle relation intercommunale et interdépartementale. La formalisation de la coopération territoriale par la création de l'Association des Collectivités Territoriales (ACT-SL), à laquelle toutes les communes de l'agglomération ont adhéré par délibération à l'unanimité, s'est concrétisée grâce à un processus inclusif associant à la fois les élus locaux, les autorités administratives, les acteurs communautaires, les services techniques, les autres partenaires techniques et financiers. Elle permet de renforcer les collectivités locales et la participation citoyenne afin de créer un territoire plus résilient. La construction de cette dynamique territoriale intégrée permet d'apporter des réponses innovantes et durables aux défis liés au changement climatique, à la gouvernance et à la gestion concertée des enjeux partagés.

Une mobilisation communautaire renforcée pour soutenir le développement durable

Le PROGEP a soutenu le renouvellement et/ou l'installation de 204 instances communautaires, dont 172 Comités villageois de développement (Gandon, Ndièbene gandiol et Fass Ngom) et 32 Conseils de quartier (Saint-Louis et Mpal). La redynamisation de ces cadres de concertation a eu un impact positif direct sur la participation citoyenne aux instances de décision et, par conséquent, à la construction d'une gouvernance territoriale partagée. Les retombées positives, au-delà, de la démocratisation de l'accès aux nouvelles connaissances territoriales et au renforcement des capacités des organisations communautaires, se matérialisent à travers une implication renforcée des populations de l'agglomération saint-louisienne à la mise en œuvre de projets contribuant au développement durable du territoire. La forte adhésion et la mobilisation citoyenne pour la réalisation du Projet d'Investissement Communautaire (PIC) Salubrité, proposé par le PROGEP, est, par exemple, un gage de durabilité de la dynamique insufflée.

³ Voir la note de capitalisation « Doter les territoires d'outils de planification et de gestion urbaine intégrant les risques climatiques »





PROMOUVOIR LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE POUR SOUTENIR LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES

Le Code Général des Collectivités territoriales énonce en son chapitre III le principe de la solidarité et la coopération entre collectivités territoriales pour une gestion concertée des affaires d'intérêt commun. Cette forme de coopération permet de mutualiser des ressources communes, d'optimiser la mise en commun des moyens, d'associer des efforts pour élaborer et mettre en place des projets de développement socio-économique, environnemental et durable, ou encore d'assurer certaines prestations (transport, assainissement, gestion des déchets...). Mais les applications pratiques d'intercommunalités au Sénégal sont rares. Les décrets d'application pour formaliser les coopérations ne sont pas encore disponibles, et pour cette raison l'expérience menée à Saint-Louis par le PROGEP a un caractère novateur et pilote.

Le volet appui à la mise en place de l'intercommunalité dans le département de Saint-Louis visait : (i) la construction de dynamiques territoriales intégrées apportant des réponses innovantes et durables aux défis liés au changement climatique ; (ii) la promotion de la solidarité et la coopération entre les collectivités locales autour de la définition et de la mise en œuvre de réponses structurantes sur des enjeux partagés ; (iii) la coordination et l'harmonisation du développement territorial ainsi que la mutualisation des ressources des collectivités territoriales concernées, en vue de réaliser des infrastructures d'intérêt commun et dont le coût ne pourrait être pris en charge par une seule collectivité.

La méthodologie appliquée pour promouvoir l'intercommunalité à Saint-Louis a été basée sur les principes d'un por-

tage politique fort (autorités administratives et politiques locales) et d'une appropriation par les communautés à travers une démarche inclusive (progressive/ascendante). Ces principes ont permis de conduire un processus itératif avec une large participation des populations notamment durant la phase de diagnostic et de pré-validation des résultats. La démarche adoptée a facilité le partage d'information et le développement d'une vision concertée de l'intercommunalité. Elle s'est concrétisée à travers l'adhésion par délibération du conseil départemental et des 5 conseils communaux de l'agglomération à l'Association des Collectivités territoriales (ACT-SL).

La mise en œuvre du processus se résume en 5 étapes principales :

1. Mise en place du dispositif institutionnel et technique
2. Restructuration et renforcement de capacités des acteurs communautaires
 - a. Redynamisation des cadres de concertation
 - b. Renforcement de capacités des acteurs territoriaux
3. Élaboration du document cadre de coopération intercommunale
 - a. Diagnostics communaux participatifs
 - b. Élaboration du document cadre et pré-validation des statuts de la future structure intercommunale
4. Formalisation de la coopération intercommunale (précédée par des réunions techniques préparatoires dans les communes)
5. Opérationnalisation de la structure de coopération



Khalilou BA

Premier adjoint au Maire de Gandon



Étant point focal pour la mise en œuvre de l'intercommunalité, j'ai participé activement à l'ensemble des activités proposées par le PROGEP sur cette initiative.

Saint-Louis est un territoire multidimensionnel, c'est à la fois une ville, un département et une région. Gandon est une communauté rurale avec des préoccupations différentes de la commune de Saint-Louis. Il faut traiter le problème de chacun avec la même dignité.

Au sein d'une intercommunalité, on collabore, on partage, on échange et on apporte des solutions concertées pour assurer un développement durable au niveau du territoire. On évite de mener des initiatives qui vont au détriment des intérêts des uns ou des autres.

Le PDU intercommunal est un premier pas vers une planification globale du territoire. La mise en place de l'intercommunalité permettra de concrétiser la vision de cet important document stratégique. »



FACILITER L'IMPLICATION CITOYENNE DANS LA GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le Projet d'Investissement Communautaire (PIC) Salubrité

Le PIC Salubrité, d'un coût global de 500 millions Fcfa, a été mené dans les cinq communes du département de Saint-Louis : Mpal, Fass-Ngom, Gandon, Ndiébène-Gandiole et Saint-Louis. Le PIC Salubrité est une initiative à mettre au compte du volet « Intercommunalité » mis en œuvre par le PROGEP.

Les populations, les élus et les services techniques ont identifié la gestion des déchets comme l'axe prioritaire à affronter par la nouvelle intercommunalité de l'agglomération de Saint-Louis. L'ampleur de la pollution par les déchets et les moyens très limités des communes pour y faire face ont justifié ce choix unanime.

Le PROGEP a contribué à mettre en place une nouvelle dynamique instaurant une mobilisation conséquente des services communaux, des communautés organisées autour des conseils

de quartiers et de comités villageois de développement. Pour faire face à l'ampleur du défi, il a été proposé une mutualisation intelligente des moyens humains, matériels et financiers autour d'actions efficacement combinées avec les autorités locales, l'administration et des citoyens. L'appropriation de l'initiative par les populations a été un facteur important pour favoriser le changement de comportement et la durabilité des résultats.

Les activités se sont concrétisées autour de 4 axes principaux : (i) la sensibilisation, communication et renforcement des capacités institutionnelles ; (ii) les opérations zéro déchets (éradication des dépôts sauvages / Campagnes de Set-Sétal) ; (iii) l'aménagement d'espaces verts communautaires ; (iv) l'acquisition de petit matériel de nettoyage des ordures ménagères.



Les moyens et les habitants de la commune de Mpal mobilisés pour une action « Sét Sétal (Propre et 'rendre propre' en Wolof) » dans le cadre du PROGEP des eaux pluviales.

■ LEÇONS APPRISES

Un fort leadership permet la bonne réussite de la concertation

Pour faciliter des processus innovants, comme ceux de l'intercommunalité et de la vision « Ville durable », il est nécessaire de désigner une institution « leader » qui possède la crédibilité nécessaire auprès de l'ensemble des parties prenantes ainsi que les capacités humaines, techniques et financières pour mener à bien l'initiative. Cette institution doit avoir le mandat pour mener ce type d'activités et la possibilité de l'appliquer. Dans le cas du PROGEP, la volonté des collectivités territoriales, la présence de l'ARD, la supervision et les fonds de l'ADM ont fait que les conditions étaient réunies pour atteindre la réussite du processus.

L'intercommunalité doit permettre de résoudre des problèmes concrets

L'adoption et la mise en œuvre d'une approche territoriale basée sur la formalisation de l'intercommunalité avait été déjà menée à Saint-Louis. Les tentatives précédentes s'étaient closes sans atteindre le résultat visé pour des causes d'ordre politique, procédural ou technique. Le facteur clé qui a permis au PROGEP de créer un consensus par les parties prenantes des cinq communes du département est lié à l'approche thématique qui a dirigé le processus. Le diagnostic territorial et les échanges qui ont suivi ont permis d'identifier les problèmes concrets, en termes de salubrité, désenclavement, lutte contre l'érosion côtière et les inondations, salinisation des terres, que l'intercommunalité pouvait résoudre. Une fois le consensus trouvé sur ces aspects, la volonté d'améliorer les conditions de vie des populations a permis de dépasser les blocages qui entravaient, avant, la mise en place d'une entente territoriale.

Le partage de l'information et le dialogue facilitent la compréhension et l'application de solutions innovantes

La gouvernance territoriale implique un grand nombre de parties prenantes ayant une vision, des objectifs et

des modalités de travail différents. Afin de trouver un consensus auprès de l'ensemble des acteurs il est essentiel de trouver des modalités pour assurer le partage d'information et la possibilité d'expression de chaque acteur. Dans le cadre du PROGEP à Saint-Louis, ce cadre a été trouvé dans l'organisation d'un Comité Technique Opérationnel (CTO) et un Comité Régional de Pilotage (CRP). Le premier, présidé par le Préfet et le second, par le Gouverneur. Cette organisation a permis de bâtir une vision commune de l'intercommunalité et de trouver des solutions innovantes en cas de blocages. Par exemple, pour la formalisation de l'intercommunalité, le Code général des collectivités territoriales prévoit des formes de coopération territoriale mais les décrets d'application n'existent pas encore. Fortes de leur vision commune, les parties prenantes ont décidé de créer « l'Association des Collectivités territoriales de Saint-Louis (ACT-SL) » en attendant l'adoption des dits décrets.

La mobilisation des cadres de concertation existants facilite l'implication citoyenne

La responsabilisation des acteurs communautaires a joué un rôle important pour la réussite des activités du PROGEP à Saint-Louis. Elle a été possible à travers la dynamisation de cadres de concertation déjà existant sur le territoire. La présence des conseils communautaires dans les quartiers de Saint-Louis et la capacité de l'équipe du PROGEP à le redynamiser ont permis d'avancer rapidement vers l'atteinte des objectifs fixés.

Un chronogramme réaliste favorise l'exécution des activités

Le déroulement de certaines activités a été ralenti principalement en raison de retards dans l'allocation des fonds de fonctionnement et de l'indisponibilité des personnalités administratives clés lors des rencontres de planification et de validation. Pour assurer une bonne exécution, il est donc crucial d'anticiper ces contraintes et trouver les mécanismes nécessaires pour minimiser leurs effets.



IMAGINER LA NOUVELLE SAINT-LOUIS

Le PDU, l'étude diagnostic et la stratégie « Ville durable »

Le Plan Directeur d'Urbanisme (PDU) approuvé en 2009, ne prend pas suffisamment en compte les nouveaux problèmes auxquels l'agglomération de Saint-Louis est confrontée, en particulier ceux liés au changement climatique, à la planification hydraulique et aux enjeux fonciers liés à la croissance urbaine.

Pour résoudre ce problème, le PROGEP a appuyé la réalisation d'un nouveau document de planification, dont le périmètre dépasse les limites administratives de la ville de Saint-Louis et englobe les quatre communes voisines.

Afin de doter ce document stratégique d'une vision partagée par les parties prenantes et d'intégrer les principes de durabilité, l'ADM a mobilisé un groupement de bureaux d'études internationaux spécialisés pour l'élaboration d'une étude diagnostic et d'une stratégie « Ville durable ».

Cette étude a permis notamment d'identifier les priorités à prendre en compte pour atteindre la prospérité, la sécurité et la sauvegarde de l'environnement et améliorer la qualité de vie de la population Saint-Louisienne. Elle offre une analyse approfondie et préconise les initiatives nécessaires pour la gestion durable des ressources (humaines et naturelles), la gestion de l'eau et des déchets (solides / liquides), la résilience face aux catastrophes naturelles, la gestion efficace de l'utilisation des sols, l'accessibilité à l'ensemble du territoire environnant et l'adaptation des transports en commun aux besoins futurs.



Oumar SOW

Président du Conseil de Quartier de Darou Medina Marmiyal à Saint-Louis



À travers « le PIC Salubrité », le PROGEP a enclenché un processus irréversible basé sur les exigences de développement durable de nos territoires et sur une synergie d'actions multi-acteurs stimulée par une approche citoyenne. Un des facteurs clés du succès du projet a été de s'appuyer sur les conseils communautaires, existants depuis longtemps à Saint-Louis, mais qui étaient en sommeil. Le PROGEP a su les redynamiser à travers la proposition d'actions concrètes et la mise à disposition de financements contenus mais bien ciblés.

Dans les quartiers de Saint-Louis et des communes de l'agglomération souffle un vent nouveau, porteur de salubrité et d'espoir. Les moyens techniques et financiers apportés par le PROGEP ont donné une nouvelle vie aux cadres de concertation, les compétences des organisations communautaires ont été renforcées. Mais au-delà des moyens, c'est surtout la dynamique citoyenne qui a été remise en marche. Les conseils de quartier ont renouvelé leurs membres, accèdent à l'information, organisent des campagnes de sensibilisation, mobilisent les habitants dans des randonnées « Set ('propreté' en wolof) ». Les relations avec l'administration ont été renouées et permettent d'assurer la propreté dans les quartiers, à travers, la reprise des activités des GIE-CETOM (Collecte et traitement des ordures ménagères) et des groupements de quartiers en charge d'appuyer les municipalités pour assurer la gestion des déchets ménagers.

La démarche intercommunale pour solutionner la question des déchets dans le cadre du PROGEP est essentielle. Les communautés sont mobilisées, elles veilleront à ce qu'elle puisse devenir opérationnelle et participeront à sa réussite. »

■ PERSPECTIVES

Capitaliser les études et les connaissances générées dans les autres interventions en cours

Les savoirs générés par les études conduites sur le territoire de Saint-Louis, les informations collectées et enregistrées dans le Système d'Information Territoriale (SIT) constitueront une base de connaissances solide pour des interventions en phase de démarrage. Par exemple, le Projet de relèvement d'urgence et de résilience à Saint-Louis (SERRP), lancé en 2018 par l'ADM et financé par la Banque Mondiale, devrait prolonger et renforcer les résultats du PROGEP dans sa mise en œuvre. Le SERRP vise en effet à réduire la vulnérabilité des populations établies le long de la Langue de Barbarie aux risques et dangers liés à l'érosion côtière, et renforcera la planification de la résilience urbaine et côtière de la ville de Saint-Louis. D'autres programmes et initiatives pourront suivre cet exemple.

Opérationnaliser la vision urbaine intégrée planifiée par le PDU et l'étude de diagnostic « Ville durable »

Les études diagnostics menées dans le cadre de la révision et l'extension du PDU, ont permis d'effectuer un état des lieux et d'avoir une meilleure connaissance de la situation urbaine par les collectivités territoriales. Les séances de validation du premier draft du PDU permettront de discuter des scénarios d'aménagement proposés par le groupement chargé de l'étude. Dans un premier temps, il sera nécessaire de finaliser le processus, approuver le PDU et valider le Plan d'Investissement Prioritaire proposé pour une bonne prise en

charge des mesures définies. Ensuite, des consultations seront organisées avec les acteurs territoriaux pour une meilleure familiarisation avec les documents et le bon suivi de son application sur le territoire.

Gérer les déchets à travers une approche intercommunale

La gestion des déchets est une question cruciale. Son dysfonctionnement aggrave la salubrité du territoire de Saint-Louis et a des répercussions sur l'environnement, la santé et le tourisme, entre autres. Cette question ne peut être résolue par l'action individuelle d'une commune. Elle ne peut trouver une solution que si elle est traitée à l'échelle du territoire. Les parties prenantes de l'intercommunalité naissante ont identifié cette problématique comme prioritaire. L'approche territoriale facilitera aussi la synergie des initiatives en cours sur la gestion des déchets (PROMOGED, Saint-Louis/Ville propre, etc.).

Trouver des solutions durables aux problèmes du territoire en se basant sur l'intercommunalité

L'intercommunalité ne s'appliquera pas seulement à résoudre la gestion des déchets. Cette approche pose les bases d'une approche concertée pour gérer d'autres problématiques telles que : l'érosion côtière, la mobilité, le désenclavement des communautés rurales, l'accès à l'eau potable et à l'électricité, etc. Il est nécessaire de développer des projets concrets sur ses axes d'intervention pour soutenir cette coopération intercommunale naissante.



Des agents des services techniques de l'État et des habitants de Saint-Louis suivent avec attention une formation sur l'intercommunalité et la gouvernance environnementale.



PROTÉGER LA ZONE CÔTIÈRE DE SAINT-LOUIS

L'étude pour la conception et l'opérationnalisation d'un système de suivi et de modélisation environnemental

La ville de Saint-Louis est placée sur un archipel entre l'embouchure du fleuve Sénégal et l'océan Atlantique dans un paysage unique. Afin de prendre en compte ce contexte fragile et particulier et définir une stratégie d'aménagement durable du territoire en vue du nouveau Plan Directeur d'Urbanisme (PDU), le PROGEP a entrepris une étude technique préalable. L'ADM a confié la mission à un groupement de bureaux d'études internationaux pour développer des modèles de simulation numérique, notamment des processus hydro sédimentaires. Les modèles aideront à la préparation d'un plan d'intervention qui, en plus des considérations techniques, devra aussi se fonder sur des considérations d'ordre social, économique, financier et environnemental.

La conduite de l'étude a bénéficié d'un mécanisme de coordination institutionnelle des agences impliquées : la Division Régionale de l'Environnement et

des Établissements classés (DREEC) avec l'appui de la Direction de la gestion et de la planification des ressources en eau (DGP/RE/DH), l'Agence nationale des affaires maritimes (ANAM), l'Université Gaston Berger (UGB), l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), la Société de Gestion de l'Énergie de MANANTALI (SOGEM), la Division régionale de l'urbanisme et de l'habitat (DRUH) et l'Agence régionale de développement (ARD). L'étude s'est déroulée en plusieurs étapes et comporte également un programme de transfert de connaissances pour la formation théorique et pratique d'experts Sénégalais.

Des équipements d'une valeur d'environ 184 000 000 FCFA ont été acquis et transférés afin de fournir aux autorités Sénégalaises des systèmes flexibles, faciles d'utilisation pour des mesures ultérieures de bathymétrie, de vagues, de courants, de débits, de salinité.



Ousmane SOW

Directeur de l'Agence régionale de Développement (ARD) de Saint-Louis



L'Initiative des Villes Durables soutenue dans le cadre du PROGEP a permis aux collectivités territoriales de l'agglomération de Saint-Louis de prendre conscience des problématiques liées au changement climatique qui pèsent sur le territoire. Mais elle a surtout le grand mérite d'avoir proposé des connaissances et des solutions pratiques pour que les collectivités s'engagent à travailler en synergie et en collaboration avec les communautés pour apporter les solutions durables dont Saint-Louis a besoin.

Le facteur de réussite a été la capacité à capitaliser les erreurs commises par le passé et asseoir la concertation sur des thématiques de discussion concrètes comme la salubrité, le désenclavement,

la lutte contre l'érosion côtière et les inondations, la salinisation des terres. Les communautés de l'agglomération paient le prix fort du manque de réponses à ces défis. Elles sont bien conscientes de ces problématiques qui pèsent sur le territoire et empêchent le développement durable.

L'ARD a accompagné l'ensemble des acteurs pour que chacun puisse jouer son rôle et apporter sa contribution à la solution de ces problématiques communes. L'approche intercommunale offre un cadre commun pour affronter les problèmes ensemble. Les communautés, notamment, ont montré beaucoup d'enthousiasme à contribuer à la gestion des déchets en se mobilisant autour du PIC salubrité. »



RÉFÉRENCES

- Diagnostic ville durable de l'agglomération de Saint-Louis, ADM, 2019
- Stratégie Saint-Louis Ville Durable et son plan d'actions détaillé, ADM, 2019
- Plan Directeur d'Urbanisme articulé à un Plan d'Investissement Prioritaire, ADM, 2019
- Étude pour la conception et l'opérationnalisation d'un système de suivi et de modélisation environnemental de la zone côtière de Saint-Louis, ADM, 2019
- Note conceptuelle détaillée du projet pilote intégrée villes durables au Sénégal, ADM, 2015
- Document d'évaluation de projet (Project Appraisal Document - PAD) du PROGEP, Financement additionnel, Banque Mondiale, 2017
- Fiche de capitalisation « Intercommunalité à Saint-Louis », ADM, 2019

Le Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP)

Le Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP), mis en œuvre par l'Agence de Développement Municipal (ADM), constitue une des composantes du Plan Décennal de Lutte contre les Inondations (PDLI). Il est financé, pour un coût global de 121,3 millions USD (60,65 milliards FCFA) par l'État du Sénégal, avec le concours technique et financier de la Banque Mondiale, du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et du Fonds Nordique de Développement (FND).

Ce projet de développement urbain, d'une durée de 7 ans (2012-2019), vise à réduire les risques d'inondation dans la zone périurbaine de Dakar (Pikine et Guédiawaye) et à promouvoir les pratiques de gestion durable des villes dans les zones urbaines sélectionnées (Saint-Louis et Diamniadio). Il se propose de trouver des solutions durables à travers une approche intégrée reposant sur une combinaison de réponses infrastructurelles et non-infrastructurelles.

L'Agence de Développement Municipal (ADM)

L'ADM, entité chargée de piloter la mise en œuvre, entre autres, du Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP), a été créée en 1997, par une volonté commune de l'État et de l'Association des Maires du Sénégal (AMS). Elle a été mise en place dans le contexte de la réforme dite de régionalisation de 1996, dans le but de contribuer au renforcement de la décentralisation et du développement local au Sénégal. Partenaire de référence

des territoires, l'ADM travaille, conformément à son Plan stratégique, au renforcement de leur attractivité, de leur compétitivité et de leur gouvernance. À cet effet, elle se propose de contribuer au renforcement des capacités stratégiques, financières, administratives et techniques des collectivités territoriales. L'ADM concourt à la maîtrise de l'information territoriale et facilite également la coopération entre territoires et la promotion de l'intercommunalité.

Cette publication fait partie d'une série de notes réalisées dans le cadre de la capitalisation des acquis et des leçons apprises de la mise en œuvre du Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP). La présente note de capitalisation et les publications mentionnées sont disponibles à l'adresse suivante : www.adm.sn/progep